



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public et administration publique
(DPAP)

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit public et administration publique (DPAP)

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006036

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne ; Ecole nationale d'administration (ENA) ; Université de Postdam (Allemagne) ; Université Humboldt de Berlin (Allemagne) ; Direction générale de l'armement (DGA) - 5 bis avenue de la porte de Sèvres Paris, 15^{ème} ; Centre d'éducation permanente - 1, rue Thénard - 75005 PARIS ; Centre Audio-Visuel d'Etudes Juridiques - 17, rue Saint-Hippolyte Paris 13^{ème}.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

La spécialité *Gouvernance et administrations européennes* co-organisée par un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands et les enseignements se déroulent à Paris et à Berlin/Potsdam.

Présentation de la mention

La mention de master *Droit public et administration publique* proposée par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne résulte de la fusion de deux mentions de masters, l'une de *Droit public* et l'autre d'*Administration publique*. Le master se structure en première année (M1) autour de trois parcours : *Droit public général*, *Droit public des affaires* et un parcours *Droit public général* en formation à distance dans le cadre du Centre Audio-Visuel d'Etudes Juridiques (CAVEJ).

La seconde année de master (M2) quant à elle propose onze spécialités distinctes. L'une d'entre elles est proposée exclusivement en parcours recherche : « *Droit public fondamental* », cinq privilégient une approche professionnelle : *Contentieux publics*, *Administration et gestion publique*, *Gouvernance et administrations européennes* (MEGA), *Administration générale* (préparation au concours de l'ENA), *Droit de l'énergie* (en création) et enfin cinq sont indifférenciées : *Droit public des affaires*, *Construction, urbanisme, contrat*, *Droit de la gouvernance numérique des administrations et du secteur public* (DGNASP), *Droit constitutionnel et droits fondamentaux* et *Droit public comparé européen*.

L'objectif général de cette mention de master est de former des cadres de haut niveau dans des domaines variés ayant prises avec le droit public sans négliger la formation à la recherche pour permettre la poursuite en



doctorat. Certaines spécialités ne visent exclusivement qu'un public d'étudiants déjà en situation d'emploi de cadre de haut niveau dans des administrations ou des entreprises, dans un but de promotion interne ou de formation continue. Dès la première année soit par le choix du parcours, soit par le jeu des options, les étudiants sont préparés à la poursuite d'études en seconde année de master, par exemple un enseignement de travaux dirigés (TD) de contentieux constitutionnel a été introduit pour permettre de se préparer à l'entrée dans la spécialité de M2.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique propose un réaménagement de l'offre de la mention compte tenu de la fusion entre la mention *Droit public* et la mention *Administration publique*. Ces changements reposent sur un bilan et visent à remédier à des difficultés dans un but d'une meilleure coordination de la mention et d'une dynamisation de l'offre de formation de cette mention dans le domaine du droit public. L'objectif est de faire acquérir aux étudiants une bonne maîtrise académique du droit public pour leur permettre d'accéder à des carrières de haut niveau, sans négliger les apports d'une solide culture générale liée au droit public. La formation privilégie le développement des capacités d'analyse et de raisonnement. Ainsi, la mention trouve un point d'équilibre entre connaissances du droit, du droit public dans ses différentes composantes et connaissances pratiques, techniques ainsi que des milieux professionnels auxquels préparent les spécialités.

La mention s'inscrit dans une poursuite d'études logique d'une licence de droit. Elle vise un double objectif, à la fois permettre une professionnalisation et une insertion professionnelle aux titulaires du diplôme tout en assumant également l'aspect recherche afin de permettre la poursuite d'études en doctorat.

Malgré cette volonté affichée, le propos reste très généraliste de sorte que la mention se projette difficilement en termes de compétences attendues. Les modalités d'évaluations des étudiants restent très classiques et formelles. Il existe toutefois de rares éléments dans certaines Annexes Descriptives au diplôme (ADD). Les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) restent pauvres de ce point de vue.

Il existe des articulations privilégiées entre les parcours de M1 et des spécialités de M2 : entre le M1 *Droit public général* et le M2 *Droit public fondamental* (nouveaux travaux dirigés, TD), ou en préparant par une option à la spécialité *Administration générale* (prép'ENA) ; tandis que le M1 *Droit public des affaires* tend vers le M2 *Droit public des affaires*. Mais dès lors, cela isole les autres spécialités.

En M1, on distingue des cours communs obligatoires (y compris avec d'autres mentions (*Droit, Environnement et développement durable* par exemple) et des cours à options. Les volumes horaires et ECTS y sont assez équilibrés. Les cours magistraux représentent environ trois-quarts des enseignements contre un quart, voire moins, pour les TD.

On peut saluer l'option stage en M1 qui permet de remplacer au deuxième semestre (S2) des enseignements optionnels.

Des mutualisations à l'intérieur de la mention ou avec d'autres mentions ou avec d'autres établissements pour le parcours MEGA, essentiellement par le jeu des matières à options. Devant la richesse des possibilités, des éléments statistiques quant aux choix effectifs des étudiants auraient été bienvenus.

Des dispositifs adaptés sont prévus pour les étudiants en situation particulière (dispositif vidéo pour le CAVEJ, accompagnement pour étudiants salariés, dispense de contrôle continu des connaissances) mais en cas d'échec ou si des difficultés sont détectées, un entretien-bilan est organisé avec la directrice de l'UFR (Unité de formation et de recherche). Cela a contribué à la baisse du taux d'échec (le taux de réussite passant de 68,5 % en 2007/2008 à 83,5 % en 2010/2011 pour le parcours *Droit public général*, de 80 % en 2007/2008 à 90,2 % en 2010/2011 pour le parcours *Droit public des affaires*).

Dans certaines spécialités de deuxième année, s'agissant des étudiants en situation d'emploi (principalement des fonctionnaires), l'emploi compte pour le stage et les calendriers sont aménagés.

La formation à distance est développée par le parcours M1 *Droit public général* CAVEJ (cours sur support audio-numérique + cours en ligne, etc.). Des regroupements présentiels sont toutefois obligatoires (36 heures par an). Par convention avec le conseil général de Mayotte, la formation à distance y est présente et est complétée par du tutorat sur place et des enseignants s'y rendent également pour des missions d'enseignement. La création d'une spécialité *Droit public fondamental* tend à renforcer ce type d'offre de formation à distance.



Pour permettre l'accueil des étudiants handicapés, des matériels spécifiques ont été acquis par l'UFR (Unité de formation et de recherche).

En M1, 18 heures de TD de langue sont prévues au second semestre parmi les enseignements obligatoires, par l'intermédiaire du SGEL (service général des langues) qui propose un large panel. Le TD demeure faiblement coefficienté (coef. 1, 1 ECTS). La situation des langues est variable en fonction des spécialités. De même, à l'exception notable de la spécialité *Droit de la gouvernance numérique des administrations et du secteur public*, la place des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) est globalement extrêmement faible dans cette mention. Il n'est fait que rarement mention dans le dossier de certification dans le domaine des compétences transversales.

Le stage est optionnel en M1 avec un enseignant référent. Il est au cœur des spécialités à vocation professionnelle. Il est peu encouragé en M2 recherche.

Le recrutement des étudiants est globalement très sélectif dans les spécialités, notamment la prep'ENA. Au niveau M1, il est traité par une commission de recrutement, composée de la directrice de l'UFR ainsi que d'un enseignant désigné par le conseil d'UFR, qui examine toutes les demandes d'entrée en M1 relevant du droit public, droit de l'environnement, finances publiques, et droit fiscal compris. Le recrutement concerne essentiellement les titulaires d'une licence de l'établissement. Si l'étudiant postule à plusieurs M1, son « affectation » se réalise en fonction des notes obtenues précédemment dans son cursus dans les différentes matières. En dehors des titulaires d'une licence de droit, l'accès est fortement sélectif.

Les effectifs en M1 sont en forte hausse : 108 en 2007/2008 contre 170 en 2011/2012, hausse y compris dans le dispositif à distance (75 à 187).

Le taux d'abandon est faible et en baisse constante : pour le M1 *Droit public général* : (2007/2008: 12 % puis 7,6 % puis 7,4 % puis 2,9 %).

De même, pour le M1 *Droit public des affaires* : taux d'abandon : 2007/2008 : 12 % - 2008/2009 : 4,7 % - 2009/2010 : 7,1 % - 2010/2011 : 2 %.

La situation des spécialités est variable puisque pour la prep'ENA 400 étudiants passent les tests de sélection pour un effectif de 84 étudiants tandis, que la spécialité MEGA a été provisoirement suspendue faute d'étudiants.

La mention *Droit public et administration publique* demeure une proposition classique des universités au niveau master de sorte que la mention s'inscrit dans un contexte de concurrence, notamment entre universités parisiennes. La mention apporte toutefois des propositions de formation qui apparaissent originales : comme la spécialité *Droit public des affaires*, la spécialité *Droit constitutionnel et droits fondamentaux* adossée au centre de recherche de droit constitutionnel proposée en indifférencié, la spécialité *Administration générale* qui concurrence d'autres grands établissements, ou la spécialité MEGA, malgré une difficulté en matière d'effectif. La diversité et l'originalité des spécialités permettent de balayer le spectre du droit public.

La mention et les spécialités sont adossées à de très nombreux laboratoires de haut niveau comme le Centre de Recherche sur l'administration publique (CERAP), le Centre de recherche en droit constitutionnel ou encore une unité mixte de recherche (UMR) de droit comparé créée en partenariat entre le CNRS et l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne. Toutefois, l'association concrète des étudiants et les logiques d'initiation à la recherche sont trop souvent réduites à la rédaction d'un mémoire qui est déjà demandé dès le M1 dans le cadre du cours de droit des services publics et des grandes entreprises.

Au niveau de l'UFR, il existe un chargé de mission université-entreprises. Son action n'est toutefois pas visible ni même alléguée aux niveaux des spécialités. La mention jouit de la renommée de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et développe de nombreux partenariats : grandes écoles (ENS, ENA), grandes entreprises publiques, juridictions, barreau, etc. La mention profite également de sa situation géographique qui lui permet de bénéficier de la proximité avec les administrations centrales ou des hautes juridictions. De même, le contact avec d'anciens étudiants est cultivé (notamment avec ceux reçus à l'ENA).

La spécialité MEGA est co-organisée avec des universités en Allemagne (Université de Potsdam, Université Humboldt de Berlin et l'Académie fédérale allemande pour la fonction publique). Des partenariats avec des universités non européennes (Pérou, Colombie...) concernent une dizaine d'étudiants. L'université accueille également dans la mention des étudiants « Erasmus ».

Cette mention ainsi que ses spécialités présentent globalement une attractivité équilibrée entre Paris et l'Île-de-France d'une part, et la province d'autre part. Des étudiants étrangers sont également accueillis. Elle connaît toutefois une forte évaporation après le M1 qui reste toujours supérieure à 60 % (67 % en 2011-2012). En conséquence, en deuxième année, les étudiants de Paris 1 sont minoritaires. Cette situation est en évolution. Ainsi le taux d'inscrits



pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant est en baisse (2007-2007 : 20 % ; 2008-2009 : 16 % ; 2009-2010 : 13 % ; 2010-2011 : 10 %).

En M1, le taux de réussite est en augmentation (2007/2008 : 68,5 % ; 2008/2009 : 73,9 % ; 2009/2010 : 75,6 % ; 2010/2011 : 83,5 %) en raison d'une politique volontariste (renforcement des TD, attention portée au parcours des étudiants notamment ceux qui sont salariés.). Cela est corrélé à un taux d'abandon faible et en baisse : (2007/2008 : 12 % puis 7,6 % puis 7,4 % puis 2,9 %).

La formation à distance, au contraire, est caractérisée par une baisse du taux de réussite (2007/2008 : 37 % ; 2008/2009 : 35,6 % ; 2009/2010 : 32,1 % ; 2010/2011 : 27,1 %).

Les outils de suivi des diplômés demeurent peu développés en raison, d'après le dossier, d'un manque « de moyens en personnel, et donc financiers ».

Toutefois, le suivi des diplômés est organisé depuis un an par le secrétariat du troisième cycle par l'intermédiaire d'un formulaire relatif à leur insertion professionnelle. En amont, au cours de la formation, les étudiants sont désormais sensibilisés à la nécessité de remplir ce formulaire pour permettre la valorisation du diplôme. Aux mêmes fins, L'établissement développe une collaboration avec les associations d'anciens étudiants qui poursuit le même objectif (information sur le devenir et promotion du diplôme). Cette initiative étant récente (elle existe depuis une année), il est difficile d'en mesurer les effets. Certaines spécialités sont très actives sur ces questions, d'autres, alors même qu'elles accueillent peu d'étudiants chaque année, ne développent aucune procédure en la matière.

Le taux de poursuite en doctorat est relativement stable : 2007-2008 : 13 % ; 2008/2009 : 10 % ; 2009-2010 : 16 % ; 2010-2011 : 15 % (source ORIVE : Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante, Paris 1). Il est évidemment variable en fonction des spécialités et de leur orientation.

Le taux d'insertion professionnelle, connu à deux ans est satisfaisant : 2007-2008 : 76 %. Pour les années suivantes, les taux ne sont pas encore connus (avec un taux de réponse satisfaisant aux enquêtes : 72 %). Cela cache toutefois des différences entre spécialités.

Le pilotage de la mention est assuré par une équipe pédagogique composée d'universitaires et de professionnels en adéquation avec les contenus et objectifs de la formation. On note toutefois un fort déséquilibre en première année de master. Ainsi, 25 enseignants-chercheurs y assurent 1008 heures d'enseignement contre 144 heures par des professionnels. En deuxième année, ce déséquilibre se retrouve alors même que la professionnalisation est un souci marqué dans certaines spécialités : 44 enseignants-chercheurs pour 988 heures contre 260 heures par des intervenants extérieurs professionnels. Ainsi, le taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique est légèrement inférieur à 30 % (28,66 % en 2011-2012). Le soutien administratif est adapté aux effectifs.

La responsabilité de la mention entière est assurée par la direction de l'UFR ; le Conseil de l'UFR tient lieu de conseil de perfectionnement. Le conseil d'UFR assure également le pilotage des autres mentions de master rattachées au droit public. Les enseignants professionnels ne semblent pas associés aux structures de pilotage. Le processus collectif d'élaboration des dossiers de master relevant du droit public est décrit de manière détaillée et semble avoir associé le plus grand nombre, ce qui fait la démonstration d'une volonté de cohérence et de pilotage. Toutefois, les structures de pilotage ne se sont pas saisies de tous les instruments à leur disposition. Ainsi, le suivi des diplômés est-il assuré de manière hétérogène. De même, les évaluations par les étudiants ainsi que les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et les suppléments au diplôme (ADD), quand ils existent vraiment, ne sont pas conçus comme des outils permettant une amélioration continue de la formation. Enfin, les spécialités étant nombreuses et très différenciées dans leurs objectifs et leurs contenus, cela leur confère une assez grande autonomie que ne contrebalancent pas toujours les structures de pilotage au niveau de la mention.

● Points forts :

- Une réelle volonté d'encadrement de la mention.
- Des logiques de partenariats révélant un réel adossement aux milieux socio-professionnels, et offrant des débouchés à la formation.
- Des parcours variés compte tenu d'enseignements optionnels en M1 qui ouvrent sur les différentes spécialités proposées, et qui n'entament pas la cohérence pédagogiques de la mention.
- Un suivi et un encadrement efficace attestés par un taux d'échec en très forte baisse.
- Les possibilités de formation à distance en M1, en projet pour certaines spécialités en M2.



- Points faibles :
 - La faible place des professionnels dans le total d'heures enseignées et dans les structures de pilotage.
 - Un suivi des diplômés insuffisamment développé.
 - Les fiches RNCP et les ADD qui ne sont pas conçues comme une plus-value pour les titulaires du diplôme.
 - L'évaluation par les étudiants qui demeure trop sommaire.
 - Le nombre élevé de spécialités qui trouble parfois la lisibilité de la mention et son fonctionnement.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait à l'avenir que les structures de pilotage, qui existent et fonctionnent, d'une part puissent se saisir des outils d'évaluation de la formation par les étudiants, en vue de son amélioration continue, et d'autre part, entament une réflexion sur le contenu et l'utilité des fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et des Annexes descriptives au diplôme (ADD).

La place des enseignants extérieurs, alors même que l'adossement aux milieux socio-économiques, débouchés de la formation, en est un marqueur fort, pourrait être repensée ou du moins rééquilibrée. Les professionnels extérieurs pourraient également être associés au travail de pilotage, au-delà des enseignants-chercheurs.

La description et le renforcement des interactions entre les spécialités, devraient permettre d'éviter une interrogation sur la cohérence globale de l'offre de formation de cette mention de master.

Au surplus, un meilleur affichage des spécialités en formation continue donnerait sans nul doute une meilleure lisibilité à l'offre proposée par cette mention.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A

Evaluation par spécialité

Droit public fondamental

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne :

- Centre Panthéon, 12 Place du Panthéon, Paris 5^{ème} ;
- Centre Malher, 9, rue Malher, Paris 4^{ème}.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité vise une initiation à la recherche fondamentale en droit public. Elle permet également d'acquérir une culture générale de droit public dans le but de préparer les étudiants à la poursuite en doctorat sans que cet objectif soit totalement exclusif.

- Appréciation :

Cette spécialité demeure attractive malgré la baisse des effectifs (de 30 en 2007-2008 à 22 en 2011-2012, mais l'attractivité de la formation hors Paris 1 reste élevée : en 2011-2012 : 82,6 % hors M1 correspondant) et la baisse significative des poursuites en doctorat (5,9 % en 2010/2011). Toutefois, son projet pédagogique la présente encore uniquement comme une formation généraliste de droit public. Ainsi, de très nombreux éléments allégués relève du discours sans qu'ils soient pleinement corrélés par des outils de suivi en aval comme en amont, qui permettraient un pilotage effectif de la spécialité au-delà de la qualité académique de son équipe pédagogique, à l'exemple des insertions professionnelles hors doctorat ou encore, en ce qui concerne le développement des compétences transversales et de leur évaluation. Les outils de suivi des diplômés sont singulièrement absents dans cette spécialité. Si une réflexion vers de nouveaux débouchés a été entreprise, elle n'a pas pleinement débouché sur la remise en cause des logiques anciennes pour aboutir à l'intégration de professionnels extérieurs ou à l'intégration d'un stage dans la maquette pour répondre à la raréfaction des poursuites en doctorat.

- Points forts :

- L'adéquation entre les objectifs affichés et les enseignements proposés.
- L'excellence académique de l'équipe pédagogique.
- La forte attractivité hors Paris 1 de la spécialité.

- Points faibles :

- L'absence des outils de suivi des diplômés.
- La description limitée du fonctionnement des outils de pilotage.
- L'absence de professionnels extérieurs alors même que la spécialité, vise des débouchés professionnels hors recherche.
- Pas de réelle prise en compte de la logique des compétences au profit d'une logique traditionnelle en matière d'enseignement et d'évaluation des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir le développement d'outils de suivi des diplômés devrait permettre aux structures de pilotage qui doivent encore s'institutionnaliser, d'améliorer la spécialité. Une réflexion sur la professionnalisation, qui est déjà



amorcée, pourrait se renforcer notamment par la participation de professionnels extérieurs, ce qui permettrait sans doute de répondre à la baisse continue des poursuites en doctorat. De même, l'appropriation par l'équipe pédagogique de la logique des compétences en s'appuyant sur la fiche RNCP et le supplément au diplôme, pourrait offrir aux titulaires du diplôme une plus-value, notamment pour ceux qui ne poursuivent pas en thèse.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit public comparé européen

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité propose aux étudiants de développer leurs aptitudes à la maîtrise de la méthode comparative dans le domaine du droit public. A cette fin, elle met en place une structure pédagogique équilibrée entre acquisition de connaissances et enseignements méthodologiques (séminaire méthodologie de la recherche et d'épistémologie du droit comparé). Le premier semestre doit être consacré par les étudiants à un stage long à l'étranger qui donne lieu à un rapport sur une question d'actualité. La maîtrise de deux langues vivantes est nécessaire comme pré-requis pour intégrer la spécialité. Les enseignements y sont dispensés par une équipe pédagogique resserrée (six enseignants-chercheurs pour 178 heures d'enseignement) mais une large place est laissée à des enseignants étrangers, sous forme par exemple de conférences.

- Appréciation :

Le projet pédagogique présenté par cette spécialité est exigeant ; en conséquence, l'accès y est très sélectif d'autant que la formation impose un stage long à l'étranger. Cette sélectivité est toutefois assumée malgré la baisse des effectifs (8 étudiants en 2011-2012, 18 au maximum en 2008-2009). Le projet et ses objectifs sont en cohérence. Cependant, le stage au premier semestre est en fait un séjour dans une université étrangère qui éloigne l'étudiant d'un élément de professionnalisation. De même, au second semestre les enseignements ne reposent que sur sept séminaires de vingt heures chacun. La professionnalisation, pour une spécialité indifférenciée, est peu marquée comme en atteste l'hétérogénéité des insertions professionnelles effectives des titulaires du diplôme. En effet, les débouchés réels des diplômés sont assez peu homogènes et s'éloignent de la dimension comparatiste de la spécialité. L'intégralité des enseignements est assurée par des universitaires sans intervention de professionnels extérieurs. Aucun outil de préparation à la vie professionnelle n'est prévu dans la maquette. De même, les outils de suivi, d'évaluation et les structures de pilotage demeurent encore trop informels et font obstacle à un regard réflexif sur la spécialité dans ce contexte.

- Points forts :

- L'équipe enseignante qui laisse une large place à des enseignants étrangers en complément de la formation.
- La sélectivité de la spécialité est assumée.

- Points faibles :

- Les outils de suivi, d'évaluation par les étudiants insuffisamment développés.
- Le pilotage qui demeure trop informel et trop peu décrit.
- Le stage qui est en fait un séjour d'un semestre dans une université à l'étranger.
- La faiblesse des aspects professionnalisant alors même que la spécialité s'affiche comme indifférenciée.
- Les effectifs faibles qui interrogent sur l'intérêt de la formation.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, une réflexion d'ensemble pourrait être menée pour rééquilibrer la spécialité au profit des aspects en matière de professionnalisation, l'aspect recherche demeurant trop marqué. Le développement des outils de suivi et d'évaluation par la structure de pilotage offrirait sans nul doute des pistes de réflexion. Le semestre dans une université à l'étranger mériterait d'être à la fois mieux décrit mais également d'être renommé pour lever l'ambiguïté



de l'emploi du terme stage qui laisse supposer une logique de professionnalisation. Il apparaît souhaitable d'élargir les conditions de recrutement dans la spécialité, sans sacrifier à l'excellence, en renforçant l'attractivité par exemple.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit constitutionnel et droits fondamentaux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité propose un approfondissement des connaissances dans les matières du droit public en relation avec le droit constitutionnel et les droits fondamentaux. Elle vise l'éventuelle poursuite en doctorat mais s'est surtout recentrée sur la préparation aux « nouveaux métiers » de la branche constitutionnelle et des droits fondamentaux. La formation se structure autour de deux parcours : d'une part *Droit du contentieux constitutionnel français et comparé* et d'autre part *Droit institutionnel français et comparé*.

- Appréciation :

La spécialité propose une ré-orientation de son projet pédagogique vers les nouveaux métiers du droit constitutionnel. Comme il s'agit d'une spécialité indifférenciée, elle réalise un équilibre entre initiation à la recherche et professionnalisation. Cette approche apparaît en adéquation avec les différents débouchés présentés.

Cependant, dans ses contenus, la formation reste très académique. Il n'y a, par exemple, pas d'unité de professionnalisation, ni de stage. Les informations en matière d'attractivité, de devenir des diplômés ainsi que d'évaluation des étudiants et par les étudiants, sont très succinctes. Cela s'explique sans doute par l'absence de structures de pilotage effectives de la spécialité. Par ailleurs, le dossier laisse subsister un doute sur la date d'ouverture de cette spécialité, puisqu'il y est indiqué 2011, mais le tableau des indicateurs fournit des inscrits en 2010-2011. Le dossier manque nettement en l'espèce de précisions.

- Point fort :

- Un objectif novateur dans le domaine, orienté vers les nouveaux métiers du droit constitutionnel.

- Points faibles :

- Le pilotage de la spécialité n'est pas maîtrisé.
- La faiblesse de la connaissance, en amont comme en aval, des populations étudiantes et de leur devenir.
- L'objectif de professionnalisation qui ne se traduit pas dans la maquette.
- Les indicateurs qui sont trop souvent absents.

Recommandations pour l'établissement

Alors même que la spécificité de la spécialité est caractérisée par un objectif d'ouverture et de préparation aux nouveaux métiers du droit constitutionnel, il conviendrait à l'avenir de traduire cette ambition dans la structure pédagogique de la formation, par exemple en prévoyant un stage. Les structures de pilotage devraient être mieux structurées pour développer des outils de connaissance des étudiants en amont comme en aval, pour permettre une amélioration continue de la spécialité. Les nombreux indicateurs, qui aujourd'hui demeurent absents et ce pas uniquement en raison de la jeunesse de la spécialité, ouverte en 2011, peuvent apparaître comme des outils utiles au pilotage. Une réflexion sur la question des compétences attendues et finalement obtenues, ainsi qu'un développement des compétences transversales semble également souhaitable. Il conviendrait également de vérifier la cohérence de la spécialité par rapport à la spécialité *Justice constitutionnelle et droits fondamentaux* de la mention *Justice et droit fondamentaux* dont la maquette des enseignements diffère peu de celle de cette spécialité.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : Sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Droit public des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité originale repose d'une part sur les connaissances disciplinaires de droit public et d'autre part, en cohérence avec son projet pédagogique et son intitulé, également sur des logiques transversales riches permettant une interaction avec le « monde des affaires ». Cette interaction est renforcée par des partenariats avec l'autorité des marchés financiers, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes, EDF, Vinci-concessions, qui accueillent des étudiants en stage. Cette spécialité comporte un parcours « recherche » et un parcours « professionnel » qui se distinguent principalement au second semestre par un stage ou un mémoire de recherche.

- Appréciation :

La spécialité est cohérente dans ses objectifs professionnels et ses contenus, auxquels fait écho la mixité de l'équipe pédagogique et la structure de la maquette. L'équipe de pilotage, qui aurait méritée d'être mieux décrite dans son fonctionnement, a mené une véritable réflexion sur les compétences (disciplinaires et méthodologiques) dont seront à terme titulaires les étudiants diplômés ainsi que sur la manière de les acquérir. Toutefois, le stage, pierre angulaire du parcours professionnel, est coefficienté « zéro » dans la maquette et ne donne lieu à aucun crédit (ECTS). Les partenariats internationaux sont singulièrement absents dans cette spécialité en prise avec le « monde des affaires » même si la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger est consacrée. La spécialité démontre cependant une véritable réussite en matière d'insertion professionnelle. En effet, le taux d'insertion professionnelle à deux ans est de 100 % (seul un tiers des titulaires du diplôme répondent toutefois à l'enquête). Par contraste, la permanence du parcours recherche, qui se différencie finalement peu du parcours professionnel, pose plus de questions qu'il n'apporte de compléments à la spécialité, le taux de poursuite en doctorat n'étant, de manière constante, que de 5 % depuis 207/2008. L'adossement scientifique et l'apprentissage par la recherche sont relativement faibles puisqu'ils se limitent pour les étudiants à assister à des colloques ou à des journées d'actualité, et pour ceux qui le souhaitent, à suivre les conférences organisées dans le cadre de l'école doctorale. De même, on constate que chaque année les étudiants dans le parcours recherche font souvent défaut (de cinq à trois abandons) sans que cela soit expliqué. Le parcours professionnel connaît également des abandons (de un à trois en fonction des années) qui ne sont pas non plus analysés.

- Points forts :

- Une formation professionnalisante dont les contenus font écho aux objectifs affichés dans le secteur du droit public des affaires.
- L'équipe pédagogique mixte et équilibrée qui laisse une large place à des professionnels.
- La structuration du suivi de stage.
- Les évaluations par les étudiants et l'enquête de suivi des diplômés, conçues comme des outils d'amélioration continue de la formation.



- Points faibles :
 - Les structures de pilotage qui, si elles existent, restent à décrire et, le cas échéant, leur fonctionnement.
 - Les défaillances tant dans le parcours recherche que professionnel qui ne sont ni expliquées ni analysées.
 - Les relations internationales singulièrement absentes dans une formation en prise avec le « monde des affaires ».
 - Le parcours recherche est difficile à distinguer du parcours professionnel si ce n'est par le mémoire qui n'est d'ailleurs pas intégré dans la maquette.
 - Le stage est coefficienté « zéro » et sans crédits ETCS alors qu'il est un élément central de la spécialité.

Recommandations pour l'établissement

Pour l'avenir, l'importance du stage dans le parcours professionnel pourrait se traduire dans la maquette de la formation. Une plus grande différenciation entre le parcours recherche et le parcours professionnel serait souhaitable pour en permettre la revalorisation.

La dimension internationale pourrait être développée et encouragée par des partenariats formalisés.

Le pilotage à l'avenir pourrait être mieux décrit dans ses structures et son fonctionnement notamment en expliquant comment il se saisit des outils de connaissances et d'évaluations déjà existants. Cela pourrait, par exemple, permettre d'analyser et de remédier aux nombreuses défaillances constatées chaque année dans chacun des parcours.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B

Construction, urbanisme, contrat

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à finalité indifférenciée, prépare aux métiers de juriste spécialisé en droit de l'immobilier au sens large. Les connaissances académiques et les compétences professionnelles sont articulées autour de l'équilibre droit public et droit privé. La spécialité fait d'ailleurs l'objet d'un double rattachement aux mentions *Droit public et administration publique* et *Droit privé*. Ce choix se retrouve dans la composition et la structure de l'équipe pédagogique. Un stage d'une durée de trois mois est prévu au titre de la spécialité. Un enseignement d'anglais de 15 heures est obligatoire à chaque semestre. De plus, à l'avenir, un enseignement portant sur le vocabulaire spécifique au droit de l'immobilier sera dispensé en anglais, et une initiation au droit anglais de l'immobilier est prévu.

- Appréciation :

Cette spécialité représente un bon équilibre entre les logiques du droit privé et du droit public au soutien d'un objectif pédagogique clair qui fait écho aux débouchés professionnels potentiels. Toutefois, la professionnalisation, correctement maîtrisée d'ailleurs, l'emporte sur les exigences de la recherche nécessaire à une poursuite ultérieure en doctorat. L'attractivité de la formation est forte. Les effectifs, après une baisse, semblent se stabiliser autour de 25 étudiants. Le taux de réussite est élevé. En revanche, il est dommage que les indicateurs de suivi des diplômés soient absents, ce qui ne permet pas d'analyser l'adéquation entre la formation et les insertions professionnelles véritables dans le secteur visé. Cela s'explique sans doute par le caractère trop peu formalisé des structures de pilotage au-delà d'une équipe pédagogique qui consacre une large place à des professionnels extérieurs.

- Points forts :

- Une proposition de formation équilibrée entre droit public et droit privé et entre savoirs académiques et professionnels dans un secteur riche de débouchés.
- Un encadrement équilibré entre universitaires et professionnels du domaine.
- La place de l'anglais, rare à ce niveau, dont il est prévu le renforcement à l'avenir.

- Points faibles :

- Les outils de connaissances et de suivi qui sont à ce jour insuffisamment développés.
- Le stage qui n'est pas décrit dans son suivi.
- Trop d'éléments dynamiques et novateurs non prévus dans la maquette de la formation.
- La poursuite en « recherche » qui ne demeure qu'une simple possibilité un peu virtuelle dans cette spécialité.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait à l'avenir de mener une réflexion d'ensemble sur la question du développement des outils de suivi et de connaissances des étudiants, de sorte que les structures de pilotage puissent non seulement se les approprier mais s'en saisissent également comme d'un outil d'amélioration continue de la spécialité. Le stage ainsi que les éléments pédagogiques hors maquette pourraient servir de fondement à cette réflexion pour approfondir le dynamisme de la spécialité.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit de la gouvernance numérique des administrations et du secteur public

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité propose les connaissances disciplinaires du droit public orientées vers le numérique à partir de cours académiques et d'enseignements de spécialisation, sans négliger les aspects d'ouverture (nécessaires dans le domaine). L'ensemble offre les outils nécessaires aux professionnels publics du numérique au niveau cadre. Son objectif, auquel répondent la structure et le contenu des enseignements ainsi que l'équipe pédagogique, est principalement professionnel. Elle permet d'obtenir la certification C2i métiers du droit à partir des enseignements de la maquette. La promotion en cours est parrainée par la Directrice du contentieux juridique de la société SFR.

- Appréciation :

Cette spécialité se présente comme une spécialité originale et unique, en complétant l'offre de formation de l'établissement dans le domaine. D'ailleurs, la spécialité bénéficie d'un double rattachement aux mentions *Droit public et administration publique* et *Droit de l'innovation, de la communication et de la culture*. Le projet pédagogique présenté par la spécialité tend à offrir une formation structurée par des savoirs académiques et par l'acquisition de compétences transversales, afin de doter les diplômés de l'ensemble des éléments nécessaires à la couverture des besoins nouveaux dans le domaine du numérique. Le parrainage, au-delà de son aspect symbolique, démontre un véritable souci d'interaction avec les acteurs du secteur. Le nombre d'inscrits est de 24 étudiants en 2011-2012. On note une relative faible attractivité hors de Paris et de la région parisienne. Les insertions professionnelles correspondent aux secteurs d'activité prévus sans que cela soit corrélé par des indicateurs précis, malgré au moins une enquête de suivi. Les structures de pilotage ainsi que les outils qu'elles mobilisent (suivi en amont et en aval, évaluation continue de la formation par les étudiants...) demeurent encore à formaliser à partir d'expériences partielles déjà mises en œuvre.

Il s'agit d'une spécialité indifférenciée, visant plutôt une insertion professionnelle rapide mais n'interdisant normalement pas aux étudiants de poursuivre en thèse, souvent à partir du mémoire qu'ils réalisent. Toutefois, l'adossement à la recherche et l'apprentissage par la recherche ne sont pas démontrés. De même que si pour l'année 2011-2012, cinq étudiants ont manifesté leur volonté de poursuivre en doctorat, cela n'est pas corrélé aux indicateurs fournis dans le dossier.

- Points forts :

- Un bon équilibre entre les savoirs académiques du droit public et l'ouverture pour couvrir tous les aspects liés aux nouvelles technologies.
- L'originalité de la spécialité qui prend en compte la dimension de la professionnalisation.
- Le développement de partenariats avec les professionnels du secteur.
- Les compétences transversales intégrées à la maquette et certifiées (C2i métiers du droit, par exemple).

- Points faibles :

- Les structures de pilotage et les outils d'évaluation et de suivi sont trop informels.
- La faible attractivité hors Paris.
- L'aspect recherche qui demeure faible.



Recommandations pour l'établissement

Un effort particulier pourrait être fait pour conforter et/ou formaliser les structures de pilotage de la spécialité, ce qui lui permettrait de se saisir des outils d'évaluation et de suivi. Il conviendrait à l'avenir d'ouvrir davantage la formation par un effort de promotion de la spécialité à l'extérieur de la région parisienne.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Contentieux public

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à finalité professionnelle, *Contentieux public* de la mention *Droit public et administration publique* est commune avec celle de la mention *Justice et droits fondamentaux*. Elle a une vocation professionnelle. Elle est ouverte aux étudiants de première année de master (M1) *Droit public* ou de M1 *Justice et procès* ou de toute autre première année de master à caractère juridique. Elle vise à préparer les étudiants aux métiers de conseils dans l'administration, les collectivités locales ou les entreprises et à la préparation des métiers du barreau ou de la magistrature.

- Appréciation :

Le projet pédagogique a été légèrement modifié en intégrant une recommandation de l'AERES visant le renforcement de l'anglais juridique par un séminaire de 18 heures. Le premier semestre est bien organisé entre les cours fondamentaux et les séminaires qui dépassent le clivage droit public et droit privé, avec des séminaires relatifs au contentieux des contrats, de l'environnement et aux modes alternatifs de règlement des conflits. Le second semestre est à la fois ouvert sur le droit européen et international et accentue en même temps la spécialisation en contentieux de la répression administrative et des séminaires portant sur les formes de contentieux économiques et relatifs à l'urbanisme. La procédure judiciaire y est utilement traitée sous forme de séminaire et l'accent est mis sur l'anglais juridique. L'augmentation du volume d'heures de certains enseignements (cours de Contentieux européen (CEDH) qui passe de 18 heures à 24 heures) ainsi que de celui des conférences de stage renforce bien la dimension européenne de l'offre de formation. La valorisation des enseignements est encore renforcée par la participation des étudiants, avec plusieurs succès, à des concours de plaidoiries organisés par le Conseil constitutionnel ou d'arbitrage public de l'université de Montpellier. On constate favorablement que l'existence d'une association des anciens « AJCP » contribue également à l'organisation annuelle d'un colloque. L'offre de formation professionnelle permet la réalisation d'un stage de trois mois (coefficient 3) mais donnant seulement quatre ECTS ; le nombre de ces derniers mériterait d'être augmenté. La politique d'organisation des stages est flexible et s'adapte bien aux exigences des employeurs. Il faut souligner l'adossement à la recherche par des laboratoires variés et de grande renommée, alors même que la recherche n'est pas la finalité directe du master et qu'il n'y a pas de poursuite d'études en doctorat. L'offre est ouverte à la formation continue par une convention permettant, notamment, à un public militaire d'accéder à des compétences transversales à partir de dossiers concrets. En revanche, les échanges internationaux ne constituent pas un axe fort de la spécialité.

L'insertion professionnelle et la poursuite des études choisies fait l'objet de peu de renseignements dans le dossier alors même que le taux de réussite en M2 est en constante augmentation et de bon niveau.

Le pilotage de la formation s'appuie sur une excellente équipe professionnelle avec près de 58 % de praticiens extérieurs entretenant un lien ténu avec les juridictions administratives, ce qui crée ainsi un grand dynamisme. Il est toutefois dommage qu'aucune réflexion ne soit communiquée sur la fusion de cette spécialité avec celle de *Contentieux des affaires* et de *Justice constitutionnelle et droits fondamentaux*.

- Points forts :

- L'excellence scientifique de l'équipe pédagogique investie.
- Un projet pédagogique dynamique et cohérent s'appuyant sur une bonne politique des stages.



- Points faibles :
 - Le manque de réflexion sur la réorganisation d'une mention commune en contentieux, avec trois parcours administratif, constitutionnel et contentieux des affaires, qui renforcerait la lisibilité de l'offre de formation de la mention.
 - L'insuffisance d'informations sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études choisies.
 - L'absence de développement des relations internationales.

Recommandations pour l'établissement

Afin de renforcer la lisibilité de la mention *Justice et droits fondamentaux*, il conviendrait d'étudier la possibilité de regrouper dans une seule spécialité de contentieux deux ou trois parcours distincts, contentieux public ou administratif et/ou contentieux constitutionnel et un parcours de contentieux des affaires.

Il serait souhaitable de rationaliser et de mieux organiser le suivi du devenir des étudiants diplômés.

Il conviendrait d'institutionnaliser des partenariats internationaux en relation avec l'objet de la spécialité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Administration et gestion publique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité est de former des fonctionnaires et des agents publics. Les cours sont articulés autour du droit des services publics et ses déclinaisons, ainsi que sur la logique liée à la gestion publique. Un stage pratique obligatoire est prévu.

- Appréciation :

Le dossier est très incomplet. Le projet pédagogique n'est ni détaillé ni présenté autrement que par la maquette des enseignements structurés par du droit des services publics et de la gestion publique. Les volumes horaires sont relativement faibles : 72 heures par semestre. Le stage, pourtant obligatoire, n'est pas décrit dans ses modalités et il n'est pas expliqué comment il peut être une plus-value pour le titulaire du diplôme.

La spécialité accueille une quinzaine d'étudiants. L'analyse du devenir des diplômés est très succincte alors même que les débouchés visés nécessitent la réussite à un concours. L'équipe pédagogique fait appel à de très nombreux vacataires. Le pilotage n'est expliqué ni dans ses structures ni dans son fonctionnement. Les outils de suivi et d'évaluation sont absents ou non décrits. Toutefois, pour l'avenir, un livret de compétence est mentionné.

- Points faibles :

- La faible qualité formelle du dossier.
- L'absence d'évaluation et de suivi, en amont comme en aval.
- Le caractère succinct du pilotage.
- La professionnalisation non démontrée (revendiquée mais non étayée par des indicateurs).
- Le déséquilibre des ECTS.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, il semble souhaitable qu'une plus grande attention soit consacrée à la constitution du dossier et à renseigner précisément toutes les rubriques et les tableaux d'indicateurs. La structuration et l'institutionnalisation notamment en matière de pilotage devrait pouvoir y contribuer. Le développement et l'appropriation des outils de connaissances de la population étudiante, de son suivi ainsi que des outils d'évaluation de la formation et des enseignements, dans un contexte d'effectif faible, pourraient permettre un regard réflexif sur la mention. Enfin, si le débouché naturel de cette spécialité de master est la fonction publique, il serait souhaitable que cela soit corrélé par des chiffres démontrant cette logique.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Gouvernance et administrations européennes (MEGA)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Ecole nationale d'administration : 2, avenue de l'Observatoire, Paris 6e.

Université de Potsdam (Allemagne).

Université Humboldt de Berlin (Allemagne).

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

La formation est co-organisée par un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands et les enseignements se déroulent à Paris et à Berlin/Potsdam.

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité originale est organisée par Paris 1, l'Ecole nationale d'administration (ENA), les universités de Postdam et Berlin et l'Académie fédérale pour la fonction publique. Elle s'adresse à un public de fonctionnaires des deux Etats (France et Allemagne). L'objectif est de les doter d'un solide bagage en management public européen dans un cadre inter-gouvernemental. Cet objectif se retrouve dans la structure pédagogique qui alterne en France et en Allemagne six modules. La formation est aménagée sur deux ans.

- Appréciation :

Le projet pédagogique, malgré la complexité et l'ambition d'une telle spécialité, est cohérent et fait écho aux objectifs qu'il poursuit. Les effectifs étant en baisse constante, il a été décidé de suspendre la formation en 2011/2012. L'explication proviendrait d'une moindre diffusion de l'intérêt de la spécialité dans les administrations partenaires. Le devenir des diplômés n'est pas précisément connu, si ce n'est au travers d'éléments purement déclaratifs. Pourtant, eu égard aux particularités de la population étudiante ainsi que de la faiblesse des effectifs, un suivi par les structures de pilotage semble possible. Les outils en la matière ne sont que très peu développés. Les outils de suivi et d'évaluation qui semblent exister peuvent être utilisés pour servir de point de départ à une réflexion dans un contexte de raréfaction des étudiants.

- Points forts :

- Un projet pédagogique maîtrisé et assumé.
- Une formation franco-allemande de haut niveau pour des salariés, essentiellement fonctionnaires.

- Points faibles :

- La baisse constante des effectifs qui a conduit à la suspension de la spécialité.
- Le manque d'un trop grand nombre d'informations.
- Les outils d'évaluation et de suivi qui sont mentionnés ne sont toutefois pas détaillés alors même que les effectifs sont faibles et la population « étudiants » très identifiée.
- L'absence de description des interactions avec les administrations d'origine et les ministères français et allemand.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir une plus grande attention pourrait être portée à la présentation du dossier qui demeure trop souvent purement déclaratif.

Les interactions entre l'équipe de formation universitaire avec les administrations d'origine des étudiants ainsi qu'avec les ministères de la fonction publique français et de l'intérieur allemand, qui semblent avoir une forte influence, pourraient également être mieux décrites.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Administration générale (prep' ENA)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Comme son nom le laisse entendre, l'objectif est de préparer les étudiants aux grands concours de la fonction publique. A cette fin, la structure pédagogique permet d'alterner le disciplinaire et le développement de compétences propres à la préparation aux grands concours.

- Appréciation :

Il existe une très bonne adéquation entre la formation et l'objectif de préparation aux grands concours, principalement l'ENA. La formation permet aux étudiants d'acquérir des compétences ciblées en fonction du concours de leur choix et de bénéficier d'entraînement aux épreuves des concours. L'accès y est sélectif et s'organise soit au travers d'épreuves de sélection soit dans le cadre de conventions avec des établissements partenaires (ENS UIm, ENA). Le dossier démontre un souci évident du suivi comme vitrine de la spécialité avec des résultats aux concours remarquables. Par exemple, au titre de l'année 2012, 20 étudiants ont été admissibles au concours de l'ENA et 12 ont été admis (plus deux en liste complémentaire). Cependant, de nombreux étudiants, jusqu'à un tiers, ne valident pas le master car ils sont déjà titulaires d'un ou deux diplômes de même niveau. L'équipe pédagogique est à la fois mixte et équilibrée entre les universitaires et des « grands » professionnels. Le pilotage n'est pas assuré par un conseil de perfectionnement mais par l'équipe pédagogique lors des deux réunions par an des jurys. La coordination est assurée par des directeurs d'études. Des délégués étudiants sont désignés comme interlocuteurs privilégiés.

- Points forts :

- La sélectivité à l'entrée qui privilégie l'homogénéité des profils sans sacrifier à la diversité des recrutements.
- L'amorce de réflexion, souvent au travers d'éléments hors maquette, qui vise une logique compétence en adéquation avec l'objectif de préparation aux concours.

- Point faible :

- L'aspect diplômant qui s'efface.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, l'aspect diplômant pourrait mieux apparaître en intégrant dans la maquette les éléments de préparation aux concours au travers d'une plus grande déclinaison de la formation et de ses savoirs en termes de compétences, ce qui valorisera sans doute le diplôme. A défaut cela risque de mettre en question la cohérence de la spécialité tout entière.

La liste des intervenants devrait être intégrée au dossier ou jointe en annexe.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Administration et gestion publique parcours « Stratégies industrielles et politiques publiques de défense »

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Direction générale de l'armement (DGA), 5 bis avenue de la porte de Sèvres Paris, 15^{ème}.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité dispensée dans les locaux de la Direction générale à l'Armement (DGA) vise à former des cadres civils et militaires de haut niveau du Ministère de la Défense, dans le domaine de la gestion publique. Elle est conçue comme un outil de promotion interne.

- Appréciation :

Le projet pédagogique de cette spécialité à destination de cadres généralistes du Ministère de la Défense propose de leur faire acquérir les éléments de connaissances en matière de modernisation gestion publique appliquée au secteur. Si la maquette dans sa structure fait écho à cette préoccupation, il n'existe rien de véritablement précis sur les connaissances académiques ni sur les compétences développées. Les interactions avec la spécialité *Administration et gestion publique* dont elle s'affiche comme un parcours ne sont pas visibles ni explicités. La formation a accueilli 24 étudiants en 2012, sans que l'on connaisse les modalités de leur sélection. Aucun élément quant au devenir des étudiants après la formation n'est présenté, ce qui rend difficile l'appréciation de l'efficacité de la spécialité. Le pilotage administratif et pédagogique est assuré par le responsable de la spécialité avec l'appui d'un collège pédagogique qui assure la coordination des programmes et des méthodes d'enseignement. Il se constitue une fois par an comme jury.

- Points forts :

- Le partenariat entre Centre d'Education Permanente de Paris 1 et la DGA.
- La forte professionnalisation de la spécialité conçue comme un élément de promotion interne.
- Les aménagements de calendrier dans l'année et dans la semaine pour s'adapter à un public d'étudiants en situation d'emploi.

- Points faibles :

- L'absence de description des modalités de recrutement.
- L'absence d'éléments relatifs au devenir des étudiants une fois diplômés alors même que la spécialité est conçue comme un élément de promotion des carrières.
- L'absence d'interaction et de mutualisation avec la spécialité *Administration et gestion publique* alors même que la formation emprunte sa dénomination et se présente comme un parcours.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, le dossier pourrait être plus explicite sur les modalités de recrutement des étudiants et sur les interactions entre les universitaires et la DGA. Par ailleurs, le développement et la présentation des outils de suivi du devenir des diplômés pourraient renforcer la lisibilité de la spécialité en adéquation avec les objectifs visés. Enfin, l'ambiguïté de l'intitulé de la spécialité pourrait être levée afin d'assurer une lisibilité globale de l'offre de formation de la mention.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit de l'énergie

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Centre d'éducation permanente - 1, rue Thénard - 75005 PARIS.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de l'énergie* (en création), supportée par le Centre d'éducation Permanente (CEP), propose, dans le cadre de la formation continue, à des professionnels du secteur de l'énergie de se former aux nouveaux métiers de niveau cadre, apparus dans le domaine. Cet objectif est formalisé par l'acquisition de savoirs académiques disciplinaires mais également par celle de compétences générales et techniques. Un stage d'une durée de trois mois minimum est imposé. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de recherche qui s'apparente à un véritable mémoire de recherche.

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation au projet innovant et ambitieux, et prenant la suite d'un Diplôme d'université (DU) pré-existant, qui se propose de recruter des étudiants déjà insérés professionnellement dans le secteur de l'énergie, en vue de leur offrir une plus-value au travers de la spécialité. A cette fin, une approche pluridimensionnelle a été retenue entre savoirs académiques et compétences transversales, sans négliger les connaissances techniques nécessaires à la compréhension du secteur. Il est prévu un recrutement d'étudiants déjà insérés professionnellement sans que cela soit véritablement détaillé dans ces modalités. Les débouchés attendus relèvent du secteur de l'énergie et sont conçus comme des éléments de promotion des carrières. Le pilotage sera assuré par un comité de perfectionnement sans représentant étudiant. De même, un livret étudiant reprenant les compétences acquises ainsi qu'un enseignant référent sont également prévus, sans que l'on en connaisse les modalités effectives.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique composée à 75 % de professionnels du secteur de l'énergie.
- Le projet pédagogique équilibré qui fait écho aux besoins du secteur.
- Un effort pour intégrer les compétences dont seront titulaires à terme les diplômés, consacrées par un livret étudiant.

- Points faibles :

- Les modalités de recrutement qui ne sont pas précisées.
- Les modalités pédagogiques qui ne sont pas pleinement présentées.
- Les structures de pilotage et les outils qu'elles mobilisent, qui demeurent très génériques.
- Le passage d'un DU à une spécialité de master, qui n'est ni expliqué ni justifié.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, d'autant que la spécialité est en création, on peut recommander qu'une attention plus poussée soit portée à la description des éléments relatifs d'une part au recrutement des étudiants, et d'autre part aux modalités pédagogiques de suivi et d'évaluation, en particulier du stage. Les structures de pilotage, dont on pourrait mieux assurer la description, devraient se saisir des outils de suivi et d'évaluation pour vérifier notamment l'adéquation entre le projet et les débouchés professionnels. Le passage d'un DU à une spécialité de master pourrait être explicité et justifié par le dossier.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit public approfondi

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Centre Audio-Visuel d'Etudes Juridiques 17, rue Saint-Hippolyte Paris 13^{ème}.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Dans la continuité de la première année de master (M1) de droit public à distance, le Centre Audio-Visuel d'Etudes Juridiques (CAVEJ) des universités de Paris souhaite proposer en création une spécialité de deuxième année de master de droit public approfondi, en réponse aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études selon cette modalité. Selon des moyens appropriés aux études à distance, elle propose de balayer, en les approfondissant, les différentes disciplines académiques du droit public interne à l'exclusion des finances publiques et de la fiscalité. Un stage donnant lieu à un rapport est prévu. Des enseignements présentiels pour une durée de 70 heures par an complètent les cours en ligne.

- Appréciation :

La formation vise la maîtrise des grandes matières du droit public ainsi que le développement des capacités de raisonnement et des qualités rédactionnelles, dans le but de former des juristes de droit public susceptibles d'intégrer le monde du travail au sein d'un cabinet d'avocat, d'une collectivité publique ou d'une entreprise. Elle articule ses enseignements de manière très académique autour des matières du droit public interne (hors finances publiques) dont elle propose le simple approfondissement. D'ailleurs, la part des professionnels extérieurs y est très réduite (7 %). De même que les formations complémentaires (informatique appliquée au droit) si elles sont citées, ne sont pas intégrées dans la maquette. Le public visé, sans qu'il soit vraiment estimé, repose sur le vivier que constituent les étudiants de M1 à distance, de droit public et plus marginalement de droit privé ou de droit des affaires. Les débouchés allégués demeurent très génériques. Le pilotage qui est spécifique dans ce type de formation à distance est sans doute assuré directement par le CAVEJ mais le dossier est très laconique en la matière. Il en est de même, s'agissant des modalités d'évaluations des étudiants. Les outils de suivi, au-delà de cette création, sont encore très largement à mettre en place.

- Points forts :

- La formation à distance.
- La complémentarité avec le M1 déjà existant.

- Points faibles :

- La structure et le contenu des enseignements qui demeurent très académiques pour une spécialité de niveau master.
- La faible place des intervenants professionnels extérieurs pour une formation qui se veut professionnalisante rapidement.
- Le pilotage de la spécialité qui ne semble finalement assuré que de manière purement administrative.
- L'attractivité de la spécialité qui ne repose à ce jour que sur l'agrégation des inscrits dans les différents M1 en formation à distance.
- Les formations complémentaires hors maquette.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, il conviendrait de vérifier l'adéquation entre la formation et les débouchés allégués. La mise en place d'outils et de structures de pilotage ne peut que favoriser une amélioration de la lisibilité de la spécialité en la matière. De même, une réflexion sur la place des professionnels pourrait être envisagée, d'autant qu'un stage est



prévu dans la spécialité. L'ensemble de ces éléments devrait contribuer à l'amélioration continue de la formation et permettre d'ouvrir le spectre des enseignements au-delà d'un simple approfondissement des matières académiques relevant du droit public interne. L'attractivité de la formation pourra être confirmée par la mise en œuvre des outils de suivi et de connaissances de la population étudiante. De même, une réflexion, au-delà des savoirs académiques, devrait permettre d'intégrer dans la maquette les compétences additionnelles et leur certification.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

LE PRESIDENT

SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racspes@univ-paris1.fr

Paris, le 28 juin 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

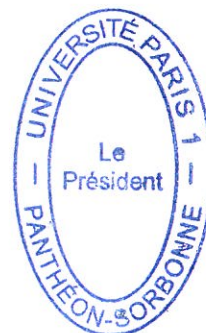
Objet : Evaluation des masters.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de l'Université Paris 1 à la suite du rapport d'évaluation concernant l'offre en masters pour 2014-2018.

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY



Demande n° S3MA140006036

Domaine : Droit, économie, gestion.

Mention : Droit public et administration publique (DPAP)

Réponse globale de la direction de l'UFR sur la notation relative à l'insertion professionnelle des diplômés des spécialités.

La difficulté à obtenir des statistiques concernant l'insertion professionnelle des étudiants, liée à un manque de personnel et de moyens financiers qui frappe toutes les universités, ne devrait pas conduire à mal noter des formations qui offrent des perspectives d'avenir certaines aux étudiants concernés.

Nous retrouvons régulièrement nos étudiants en tant qu'interlocuteurs professionnels et nous pouvons attester qu'ils le sont au niveau attendu. Que l'absence de statistiques conduisent des formations reconnues, plaçant des étudiants au plus haut niveau (ENA, ENM, conseillers de tribunaux administratifs, avocats, etc), à se voir opposer une note « B » est extrêmement dommage et dommageable.

En tout état de cause, tout a été mis en œuvre, depuis un an déjà, pour que le service qui a déjà la lourde charge de gérer les Master 2 soit en mesure de retracer le parcours des diplômés afin de répondre aux demandes ultérieures des services d'évaluation.

Réponses aux évaluations de l'AERES concernant les spécialités de la mention Droit public et administration publique UFR 01 Droit administration, secteur publics

Spécialité : Master 2 recherche Droit public fondamental (Responsable : Etienne Picard).

Le rapport de l'AERES constate que cette spécialité demeure attractive, notamment hors Paris 1. Il précise que cette attractivité demeure, en dépit d'une baisse des effectifs, et que la logique des compétences n'a pas été retenue au profit d'une logique traditionnelle en matière d'enseignements et d'évaluation des étudiants.

Ces remarques démontrent que la logique même de cette formation n'a pas été comprise. Si elle demeure attractive, c'est précisément parce qu'elle repose sur cette logique traditionnelle que l'évaluation AERES déplore. La baisse des effectifs repose elle-même sur une volonté assumée qui est liée à une approche traditionnelle du master « droit public fondamental » : il vise à former des

enseignants-chercheurs. Les recrutements en ce domaine étant peu nombreux et fondés sur un niveau d'exigence élevé, le nombre d'étudiants est volontairement réduit.

Quant à la logique traditionnelle d'enseignement et d'évaluation des étudiants, qui est à l'origine de ce resserrement des effectifs, elle repose sur le caractère immuable des exigences du Conseil national des Universités et des jurys d'agrégation. Ce master accueille des étudiants qui se destinent à une carrière universitaire. En cours d'année, compte tenu du classement entre étudiants qui se dessine progressivement, certains d'entre eux abandonnent cet objectif. Ils savent néanmoins que cette spécialité n'est pas indifférenciée mais « Recherche » et que c'est la raison pour laquelle les méthodes d'enseignement et d'évaluation répondent à cette vocation. Si ces dernières ne doivent pas changer pour ne pas contrarier celle-ci, les étudiants concernés savent néanmoins que le contenu des enseignements veille à leur permettre de se reconverter (préparation aux concours ou CAPA).

La qualité de la formation et sa notoriété permettent par ailleurs aux étudiants ne se destinant pas ou plus à une carrière universitaire de poursuivre leurs études ou de passer des concours dans les meilleures conditions. Quant aux autres, compte tenu du nombre de Professeurs des universités et de Maître de conférences que ce Master 2 a formé et forme encore, on doit considérer que leur insertion dans la vie professionnelle est excellente.

En conclusion, une notation « B » en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études - pour un Master dont l'attractivité nationale constatée par l'AERES s'explique précisément par une réussite réelle dans ce domaine - apparaît hautement surprenante.

Spécialité : Master 2 Droit Constitutionnel et droits fondamentaux
(Responsables pédagogiques : M. Verpeaux- M. Mathieu)

Le nombre de demandes est stables (une centaine) le nombre de dossiers retenus également (environ 25).

-Différence avec "justice constitutionnelle et droits fondamentaux". Ces deux formations visent à mutualiser des enseignements et à introduire le contentieux constitutionnel dans une formation consacrée au contentieux en général. Mais la formation "droit constitutionnel et droits fondamentaux" n'est pas exclusivement tournée vers le contentieux. En effet, et à titre d'exemple, parmi les étudiants figurent des étudiants travaillant, ou envisageant de le faire, dans le milieu politique (par exemple assistant parlementaire) pour lesquels la connaissance du contentieux constitutionnel est importante, mais qui doit s'accompagner d'une formation au droit constitutionnel institutionnel et aux rapports entre ordres juridiques (national et européens, notamment).

-Ouverture sur le monde professionnel: il convient de noter l'existence d'intervenants extérieurs dans le master. Par exemple un professeur associé est administrateur à l'Assemblée nationale. Sont organisées des conférences avec par exemple des magistrats, des juges, des journalistes et des responsables politiques. Cette ouverture est étendue par la participation des étudiants aux manifestations organisées par le CRDC et l'Association française de droit constitutionnel, elles- mêmes largement ouvertes sur l'extérieur.

-devenir et origine des étudiants. C'est un point faible mais qui doit être pour partie amélioré, notamment grâce à la mise en place d'une Association des étudiants et anciens étudiants du master.

-question des stages: les responsables du master partagent les observations de l'Aeres et envisagent d'intégrer un stage dans le cursus.

Spécialité : Master 2 Droit comparé européen (responsable : Otto Pfersmann)

L'évaluation n'a pas bien tenu compte de la fiche relative à ce diplôme: alors qu'il s'agit actuellement encore d'un parcours recherche, c'est la demande de prochaine habilitation qui porte sur un profil indifférencié afin d'ouvrir la formation à un public plus vaste que celui qui se destine aux métiers de la recherche ou qui vise un parcours professionnel avec les atouts d'un approfondissement que seul un tel curriculum est susceptible d'offrir. Par conséquent, il paraît difficile de nous reprocher de ne pas nous inscrire actuellement dans une conception plus "professionnelle" par rapport au parcours prétendument affiché. Fonder l'évaluation sur un profil indifférencié actuellement inexistant constitue une véritable erreur. Cela aurait dû entièrement changer la perspective de l'appréciation.

En deuxième lieu, il convient de noter que les enseignements ne sont pas seulement assurés par l'équipe effectivement resserrée de Paris 1 et des conférenciers extérieurs, mais bien, au moins jusqu'ici, également par des professeurs invités représentant les différents systèmes juridiques étudiés et l'on pourra même dire qu'il est difficile de trouver un réseau de professeurs étrangers intégrés dans une telle formation ailleurs en France.

Les effets de cet apport ne sauraient être sous-estimés ni en termes d'amélioration de la qualité des recherches ni en termes de professionnalisation, car elle permet aux étudiants d'établir et de renforcer un réseau dont ils vont largement profiter au cours des années suivantes.

En revanche, il paraît étrange de vouloir multiplier les interventions de "professionnels". Qui sont les professionnels du droit comparé susceptibles de proposer des enseignements (et non des interventions ponctuelles)? Le droit comparé n'est pas un ordre juridique, il n'est pas appliqué en tant que tel. On peut naturellement trouver des professionnels ayant des connaissances relatives à tel ou tel système juridique étranger, mais c'est tout autre chose et ce n'est une simple connaissance de l'étranger qu'il s'agit de transmettre. Que des parcours professionnels les plus divers soient largement enrichis par des connaissances en droit comparé ne fait pas nécessairement des futurs professionnels des professionnels de la comparaison en tant que tels.

Il est donc tout à fait normal de confier ces enseignements à des universitaires et le contraire serait, sauf exception, problématique.

Le stage est naturellement, à l'heure actuelle, en premier lieu un stage de recherche puisque le diplôme offre jusqu'ici un parcours "recherche". Là aussi, le reproche est étrange. Le stage en Université est naturellement essentiel pour la préparation du mémoire. En revanche, il n'éloigne nullement de la professionnalisation, car il n'est guère exclusif, loin de là, de la constitution d'un réseau professionnel à l'étranger. Mais en deuxième lieu et surtout, le choix du stage est effectivement tout à fait ouvert et n'est absolument pas limité aux Universités étrangères. Chaque année plusieurs

étudiants passent leur stage dans des juridictions, des institutions parlementaires, des cabinets d'avocats ou des organisations ayant une activité en rapport avec le sujet du mémoire.

Le stage n'est donc pas un point faible, mais au contraire un point fort, parfaitement assumé. Il a donné d'excellents résultats. Laissant par ailleurs les choix les plus vastes aux étudiants, le caractère exclusif du séjour dans une Université étrangère est parfaitement inexact.

L'abandon du stage sous sa forme actuelle ne constituerait pas un gain, mais une perte de qualité, tant du point de la recherche que de la professionnalisation.

A l'avenir, la différenciation sera naturellement plus articulée. D'ailleurs, un projet alternatif a été élaboré réunissant les actuels M2 de Droit public comparé européen et Globalisation et pluralisme juridique en vue renforcer la place stratégique du Droit comparé à Paris 1.

Quant au suivi de l'avenir professionnel des étudiants, il est et demeurera difficile à réaliser, car il suppose une véritable coopération des émules du diplôme ainsi que des infrastructures en termes de personnels. "

Spécialité : Master 2 Droit public des affaires : (Responsables : G. Marcou, L. Vidal)

- 1) Sur le pilotage : il n'y a pas matière à de longs développements. Les deux directeurs échangent régulièrement sur le déroulement de l'année ; les étudiants élisent deux délégués avec lesquels les directeurs sont en contact tout au long du cursus. En cas de problème (rare), nous en parlons avec les enseignants concernés.
- 2) Il n'y a pas de défaillances parmi les étudiants, seulement des changements de parcours (de recherche vers professionnel ou l'inverse, moins souvent).
- 3) Les relations internationales Elles ne sont pas absentes. Nous avons un séminaire sur les contrats publics internationaux, et le cours sur les problèmes juridiques fondamentaux de la régulation est enseigné dans une perspective comparative. De surcroît, des conférences sont organisées au bénéfice des étudiants lors desquelles les perspectives internationales sont abordées. À quoi l'on ajoutera que certains étudiants, pendant l'année et/ou leur stage, nouent des relations avec des institutions étrangères qu'ils rejoignent après le Master, soit dans le cadre d'une poursuite de leurs études, soit dans le cadre d'un stage à vocation professionnelle. Rappelons que le diplôme forme des juristes ; le master n'est pas une « *business school* ».
- 4) Le parcours recherche est difficile à distinguer du parcours professionnel : c'est un **choix délibéré**. Nous avons voulu un master indifférencié. Nous ne cherchons pas à avoir beaucoup d'étudiants en parcours recherche, seulement quelques uns qui ont intéressé par la recherche sur des sujets de droit public de l'économie.
- 5) Le stage est bien évalué, au moment de la notation du rapport. La note du rapport prend en compte le stage lui-même.

Spécialité : Droit de la gouvernance numérique des administrations et du secteur public
(Responsables : W. Gilles, I. Bouhadana)

Le rapport note « une faible attractivité hors de Paris et de la région parisienne ». Or, plusieurs arguments vont à l'encontre de cette affirmation. D'une part, le master compte chaque année des étudiants venant d'universités situées en dehors de la région parisienne (cette année, Angers, Rennes, Montpellier, Strasbourg, Tours...) ou de l'étranger (au cours des deux dernières années : Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Gabon, Grèce, Mexique, Russie). Ils sont recrutés dans le cadre de leur stage obligatoire en région (par exemple, Lyon, Rennes, Nice) ou à l'étranger (par exemple, Londres, Moscou, États-Unis). Enfin, le master a été classé par SMBG, 3^e meilleur de France pour la spécialité « Droit du Numérique et des Communications Électroniques ».

Le rapport considère en outre comme point faible les structures de pilotage et les outils d'évaluation en raison de leur caractère informel. L'évaluation ne semble pas suffisamment tenir compte des évolutions essentielles et récentes qui ont été mises en œuvre depuis septembre 2011. Pour formaliser cette évaluation, les étudiants vont désormais recevoir en fin d'année un questionnaire permettant de prendre en considération leurs observations et remarques en vue d'améliorer le master.

Le rapport souligne enfin que la dimension recherche est faible. Là encore, plusieurs arguments vont à l'encontre de cette affirmation. D'une part, les étudiants doivent réaliser un véritable mémoire de recherche (80 pages minimum, avec tous les standards et l'appareil scientifique requis) avec soutenance devant jury de plus de 30 minutes. Dans le cadre de leurs enseignements fondamentaux, ils réalisent aussi des mini-mémoires qui donnent lieu à soutenance au sein du master. D'autre part, les étudiants doivent assister et participer chaque année à des conférences ainsi qu'à un colloque annuel organisé sur deux jours et qui réunit les meilleurs spécialistes français et étrangers de la matière. En outre, les étudiants sont conviés à participer à des groupes de travail avec les spécialistes. Depuis le mois de mars, ils ont également la possibilité de publier les articles issus de leur recherche sur un site internet dédié pour valoriser leurs travaux. Enfin, concernant les thèses, cette possibilité n'a été ouverte que récemment, par la nouvelle direction du master. 4 étudiants se sont effectivement engagés dans une thèse de doctorat.

Spécialité : Master 2 Pro Contentieux public (Responsable : Catherine TEITGEN-COLLY)

Le Master 2 « Contentieux public » se félicite et se réjouit de l'appréciation qui a été donnée à la formation dispensée (note A) qui rend compte en effet du succès de ce diplôme auprès des étudiants et du milieu professionnel et propose de répondre aux trois points faibles évoqués .

1- Si la question d'un **rapprochement des masters en contentieux** ne peut être ignorée du Master 2 Contentieux public qui, constitué en 1995 a vu apparaître ces dernières années de nouvelles formations, ce rapprochement a paru devoir être écarté en raison du caractère propre de la formation du M2 CP, à savoir le contentieux administratif. La demande des cabinets d'avocats à la recherche

d'avocats publicistes, des juridictions administratives et des services juridiques dans l'administration et plus largement le secteur public est précise sur ce point. La spécialité droit public recherchée par ceux-ci est une spécialité technique pointue qui nécessite une complète formation en contentieux administratif laquelle est déjà très vaste puisque portant sur le contentieux des actes administratifs unilatéraux (police administrative générale et spéciales de l'environnement ou des étrangers, fonction publique, principes du service public,...), le contentieux des contrats administratifs dont notamment les modes de gestion contractuelle, le contentieux de la responsabilité administrative, les nouvelles formes de gestion des conflits propres au droit public, le contentieux fiscal. Le droit administratif et la procédure administrative contentieuse constituent ici le « cœur de métiers » de la formation donnée pour répondre aux professionnels comme le veut sa mission.

Si des contentieux autres que le contentieux administratif ne peuvent évidemment être ignorés, ils doivent être ici saisis à partir du contentieux administratif qui d'ailleurs, s'agissant des contentieux des cours européennes comme du contentieux constitutionnel, les a inspirés. La spécificité des contentieux européens - CJUE et CEDH- expliquent néanmoins que deux enseignements leur soient consacrés, il en est de même de la procédure judiciaire introduite dans la nouvelle maquette en raison des liens de certains contentieux administratifs avec le contentieux judiciaire (à titre d'exemple, le contentieux des étrangers qui est un contentieux administratif cède la place à un contentieux judiciaire en cas de rétention). En revanche, il n'est pas apparu nécessaire d'introduire un enseignement de contentieux constitutionnel qui, si il concerne désormais plus largement les droits et libertés, est traité notamment dans le cadre du cours de « Droits et libertés *».

Cette spécialisation du M2 CP explique tant la maquette que le choix des intervenants extérieurs (juges administratifs, avocats publicistes, administrateurs etc). Elle explique aussi un recrutement quasi exclusivement publiciste des étudiants qui savent qu'en s'orientant en L3 et en M1 vers le contentieux public de droit commun qu'est le contentieux administratif, il y auront accès. A cet égard, il est à noter que le M2CP contribuant très largement au rayonnement du droit public à l'extérieur mais aussi au sein de Paris 1, une progression du nombre des inscrits dans les masters 1 de droit public a pu être relevée. L'insertion du M2 CP dans un M2 contentieux généraliste risquerait en réalité de gommer sa haute spécialisation technique mais aussi la spécificité de son objet - le droit public-, bref, de le banaliser dans un esprit qui n'est pas celui du droit français mais du droit outre-atlantique. En toute hypothèse, mais, s'il ne s'agit là que d'un obstacle technique, il ne peut être négligé, une mutualisation trop poussée trouve ses limites naturelles dans les murs de salles déjà trop exigûes .

2- S'agissant de l'insuffisance d'informations sur l'**insertion professionnelle des étudiants**, l'Association des juristes de contentieux public -association créée en même temps que le DESS contentieux public dont le Master 2 CP a pris le relais et qui lui est adossé - a établi un annuaire des étudiants issus de cette formation qu'elle accepterait peut être de mettre à la disposition des services administratifs pour en analyser les données.

3-S'agissant des **partenariats internationaux**, la question n'a pas été éludée. Si les modalités sont plus difficiles à imaginer en raison tant de la matière - le contentieux public- qui garde une spécificité propre dans chacun des Etats connaissant un tel contentieux, que de la volatilité des étudiants du fait de la durée très courte d'enseignement avant leur éparpillement en stage et leur faible mobilisation pour des projets ne concernant pas leur insertion professionnelle immédiate dont ils savent qu'elle ne se fera pas au vu de leur formation ailleurs qu'en France, les moyens font surtout défaut pour des initiatives d'un master professionnel qui peine déjà trop à trouver les ressources nécessaires à la pérennisation de partenariats nationaux - comme la tenue d'un colloque annuel avec le monde

professionnel ou la participation des étudiants aux concours de plaidoirie . Ces partenariats qui ne figurent pas dans la maquette du diplôme qui s'ajoutent à ceux noués, à l'occasion des stages des étudiants, avec le milieu professionnel **concerné** (il s'agit principalement des juridictions administratives, des cabinets d'avocats, des collectivités territoriales -ville de Paris, à titre principal-, de grandes entreprises gestionnaires de services publics).

*

* L'intitulé du cours « Droits fondamentaux » a changé pour celui de « Droits et libertés » mais n'a pas par erreur été rectifié dans la maquette.

Spécialité : Administration et Gestion Publique (Responsable C. Sanson)

L'évaluation se fonde exclusivement sur un dossier incontestablement incomplet. Cela est dommage car il s'agit d'une des meilleures formations en France sur ce créneau : la gestion publique, incluant des enseignements de droit, de comptabilité, des techniques évaluatives.

Pour pallier ce manque d'information, l'équipe pédagogique a d'ores et déjà rédigé une série de fiches informatives sur le stage et sur les enseignements dispensés. Ces fiches tendent à démontrer notamment la professionnalisation du diplôme qui tient essentiellement au contenu des enseignements et à la qualité de l'équipe pédagogique.

Sur le fond, l'essentiel de la critique de l'AERES porte sur le caractère succinct du pilotage et le manque d'indicateurs de suivi et d'évaluation du diplôme (sans que le rapport ne distingue véritablement entre pilotage et évaluation). Cette lacune, qui n'est pas propre à la spécialité évaluée, tient à la difficulté de maintenir un lien avec chacune des promotions une fois les diplômes obtenus et au manque de moyens disponibles pour faire des statistiques fiables. Néanmoins, nous savons que de nombreux étudiants sont recrutés par des cabinets de consultants, parfois même à l'issue de leur stage.

Il est fait grief également à la spécialité d'un éventuel déséquilibre des ECTS sans qu'on comprenne de quoi il s'agit dans la mesure où cette critique doit être conciliée avec celle faisant état d'un volume horaire de cours jugé trop faible de 72 heures par semestre.

L'AERES semble enfin reprocher à la spécialité de faire appel à de trop nombreux vacataires alors même que, dans les critiques qu'elle adresse aux autres spécialités, il est reproché, contradictoirement, de ne pas faire suffisamment appel à des professionnels extérieurs à l'Université.

La spécialité correspond à une formation dynamique enregistrant un niveau de satisfaction élevée de la part des étudiants et qui bénéficie de moyens non négligeables par le biais de la taxe d'apprentissage obtenue auprès des employeurs des diplômés. Ces moyens sont consacrés à l'achat de matériel informatique et d'usuels (2 codes par étudiant) au profit des étudiants ainsi qu'à une réception annuelle de remise des diplômes permettant de créer un lien entre les différentes promotions d'étudiants.

Spécialité : Gouvernance et administration européenne (MEGA) (Responsable : D. Capitant)

En réponse aux observations de l'AERES, nous souhaiterions apporter les précisions suivantes :

1- Insertion professionnelle des étudiants : le master MEGA s'adressant à des fonctionnaires en activité, la question de leur insertion professionnelle est sans objet.

2 - Pilotage : le programme fait l'objet d'un pilotage très étroit mis en oeuvre par un comité de pilotage prévu par la convention constitutive et réunissant 3 fois par an les représentants des différentes institutions porteuses ainsi que les ministères français et allemand en charge.

3 - Evolution générale : après un an d'interruption et à la suite d'une réflexion menée par les institutions porteuses et validée lors du conseil des ministres français et allemands qui s'est tenu le 22 janvier 2013 le programme a été relancé en 2013. Il se déroule désormais sur deux années, de sorte que les étudiants peuvent maintenir une activité plus soutenue en parallèle au sein de leur administration d'origine.

Extrait de la "Déclaration du Conseil des ministres franco-allemand à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée" :

"Nous réaffirmons notre soutien au Master d'administration et de gouvernance européenne (MEGA), qui permet de former des cadres de la fonction publique et du secteur privé aux réalités de la coopération franco-allemande, dans une perspective européenne."

Réponses aux observations de l'AERES

Master 2 Administration générale (Prép'ENA)

Nous nous étonnons de certaines des observations et recommandations de l'AERES, qui s'expliquent peut-être par le fait que des informations qui ont été saisies ou attachées dans le formulaire informatisé n'ont cependant pas été accessibles aux évaluateurs.

1. Des **statistiques** précises sont tenues d'année en année sur les résultats de nos étudiants aux concours, et sur le parcours universitaire antérieur de nos étudiants et des lauréats. Ces tableaux sont insérés à la suite de ces commentaires. Ces données font ressortir les points suivants:

a) Les étudiants sont d'origines universitaires et géographiques très variées: les étudiants venant des IEP réussissent plutôt mieux que les autres, viennent ensuite les étudiants des écoles de commerce, les normaliens et les étudiants des universités

b) Les étudiants recrutés par l'épreuve écrite de sélection réussissent aussi bien aux concours que ceux qui ont été recrutés sur dossier et proviennent en majorité des ENS et des écoles de commerce.

c) Depuis deux ans, nous obtenons un peu plus d'**une centaine d'admissibles aux différents concours auxquels nous préparons; parmi eux la moitié réussissent les épreuves d'admission (dont 11 à l'ENA)**. Nous encourageons les étudiants à avoir une stratégie sur plusieurs concours en fonction d'un projet professionnel, et nous diversifions les options dans ce but. Il ne s'agit que des concours du niveau de celui de l'ENA. L'effectif en début d'année atteint environ 130 étudiants, mais diminue avec la réussite de redoublants à des concours ou des abandons (cependant de moins en moins nombreux) pour des motifs divers. A la fin, il y a un peu plus d'une centaine d'étudiants qui se présentent aux concours. Nous considérons que ce taux de réussite est très satisfaisant, et très supérieur à celui de l'IEP de Paris, même si nous cherchons à améliorer la préparation des étudiants aux épreuves d'admission, non seulement sur le plan du fond, mais aussi sur le plan comportemental et de la lutte contre le stress.

Quant aux étudiants qui ne réussissent pas aux concours d'une année: i) une partie, environ un tiers, demande à faire une année supplémentaire de préparation (hors master 2 s'ils l'ont obtenu - administrativement, on peut inscrire les étudiants en préparation aux concours la deuxième année, sans les inscrire en master), d'autres se contentent d'un concours d'un niveau moins élevé, une troisième partie fait un autre master à l'université; enfin un certain nombre recherche directement un emploi, mais c'est sur ces étudiants, qui sont cependant les moins nombreux, que nous avons le moins d'information.

PREP'ENA PARIS 1 - ENS

CONCOURS	CONCOURS 2021		CONCOURS 2020		CONCOURS 2019		CONCOURS 2018		CONCOURS 2017		CONCOURS 2016		CONCOURS 2015		CONCOURS 2014		CONCOURS 2013	
	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS	NOMBRE D'ADMISSIBLES	NOMBRE D'ADMS
Ecole Nationale d'Administration	7	3	7	4	33* 3 interne	7+1 interne	12	7	20	13	7	27	11+3 sur concours national + 2 liste compl.	30	11+1 sur concours national + 2 liste compl.			
Assemblée Nationale - Rédacteur (N)			1							4 (A)	0	4 (F)						
Assemblée Nationale - Rédacteur (E)			3	1	2													
État - Administrateur																		
État - Rédacteur																		
Conseiller des Affaires Étrangères - Cadre d'orient						0												
Secrétaire Affaires Étrangères - Cadre orient																		
Secrétaire Affaires Étrangères - Cadre général	3	3	2	2	1	3	2	1	3	7	4	6	3+1 liste compl.	9	4			
Conseiller de Tribunal administratif																		
Commissaire de Police																		
Institut National des Etudes de Santé Publique																		
Institut National des Etudes Administratives																		
Ecole Nationale de la Magistrature																		
Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique	1	1	5	5	6	6	9	5	7	6	3	13	9 sur 11 présents aux oraux	17	3 sur 7 présents aux oraux			
Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale																		
Commission Européenne																		
Ministère de Direction à la Banque de France																		
Administrateur des Affaires Politiques																		
Concours de Magistrat de 1 ^{er} CEC																		
Divers																		
TOTAL	11	8	25	18	38+1	23+1	46	29	67	79	35	101	53+5 liste compl.	104	104	49+6 liste compl.		

NB: L'année du concours est l'année au cours de laquelle les épreuves écrites ont eu lieu
 NB: Ne sont prises en compte que les concours dont les carrières sont comparables à celles des corps recrutés par l'ENA
 NB: Nous ne pouvons pas savoir le nombre d'étudiants qui se sont effectivement présentés à chacun des concours

Origines des étudiants admis aux concours au titre de l'année 2012									
CONCOURS	NOM	IEP	ENS	Université	HEC	ESCP	Autres	Sur TEST	Sur Dossier
Affaires Maritimes (4 admissibles, 2 admis sur 3 qui ont passé les oraux)	DE CAMBIAIRE Arthur	Aix						x	
	SINGELLOS Nicolas		Cachan						x
SENAT (7 admissibles, 5 admis)	DIDIER Anne Céline	Lille					Collège d'Europe	x	
	GOUADAIN Jean	Paris	Ulm		X				x
	LE RUYET Emmanuelle		Ulm						x
	METZGER Nicolas	Paris							X
	MEYER Elisabeth	Bordeaux						x	
EN3S (1 admis)	TELEA Mélanie			Paris 1					x
Directeur d'Hôpital (11 admissibles, 6 admis)	BARRO Kathia	Paris						x	
	FAVRE Vincent			Paris 1					x
	LAMBERT Luc	Paris	Cachan						x
	MUNFORTE Galla						Essec	x	
	PAUL Erwann PEREIRA Bruno		Cachan	Paris 1	X				x
Chambre Régionale des Comptes (7 admissibles, 5 admis + 2 sur list compl)	BILLEBAUD Nicolas	Lyon						x	
	GELLI Nicolas	Lille						x	
	GENEVE Pierre			Paris 9				x	
	MAZUIR Line	Grenoble						x	
	SIMONS Sébastien	Bordeaux						x	
	Liste complémentaire :		Paris	Lyon					x
	KESSLER Jérémie LECOULTURIER Eloïse		Cachan						x
Conseiller TA (2 admissibles, 2 admis)	BILLEBAUD Nicolas	Lyon						x	
	HOULLIER Sarah	Lille						x	
Banque de France (18 admissibles, 8 admis)	CHEMNET Elsa				x				x
	CHRISTENSEN Elionore			Cachan					x
	COSTA DE BEAUREAGARD Marguerite			Ulm	Paris 1				x
	DURAND Clotilde						Essec	x	
	FRANG Thomas					X			x
	HERRERO Thibaut	Rennes						x	
	LECOULTURIER Eloïse TALLON Mayeul		Cachan				Essec	x	x
ENA (18 admissibles, 11 admis + 2 liste comp)	BABILOTTE Justin					X			x
	BOUVET Fabien				X				x
	CARRAUD Pierre Marie		Ulm						x
	DECLUDT Amaury				X				x
	DURAND Clotilde						Essec	x	
	FINKELSTEIN Sarah			Paris 1					x
	GELLI Nicolas	Lille						x	
	KESSLER Jérémie	Paris	Lyon						x
	MARCHEL Julien				X				x
	MEYER Elisabeth	Bordeaux						x	
	Liste complémentaire :						Essec	x	
TALLON Mayeul ROLLAND Leonard SARTHOU Pierre Alain	Lille	Cachan					x		
INET (17 admissibles, 3 admis sur présents aux oraux)	DUTRUEL Cédric	Lyon						x	
	GISLAIS Léa LAMBERT Luc	Paris	Lyon Cachan						x x
MAE Conseiller (2 admissibles, 1 admis + 1 sur liste comp)	OLMEDO Alexandre		Lyon						x
	Liste compl : PONOMAREVA Elena		Ulm						x
MAE Secrétaire "cadre général" (8 admissibles, 4 admis)	COSTA DE BEAUREAGARD Marguerite		Ulm						x
	PEREIRA Bruno				x				x
	ROLLAND Léonard	Lille						x	
	ROUMET Rachel		Cachan						x
MAE Secrétaire "cadre orient" (3 admissibles, 1 admis + 1 sur liste comp)	PONOMAREVA Elena		Ulm						x
	Liste compl : MOJAISKY Alexis		Toulouse					x	
TOTAL	49 + 6 sur liste complémentaire	23	20	6	7	2	6	23	32

2. Le partenariat entre l'Université Paris 1 et l'ENS Ulm

Le rapport d'évaluation ne fait aucune mention de l'accord entre l'université Paris 1 et l'ENS Ulm sur lequel repose l'organisation du Master et de la Prép'ENA. C'est pourtant un accord sans précédent dans ce domaine et qui a été un facteur décisif du succès. Il a en effet permis de fixer immédiatement un standard élevé de recrutement. Contrairement à ce que l'on 'aurait pu craindre, l'accord n'a pas spécifiquement favorisé la « reconversion » de normaliens ; au

contraire, le brassage des étudiants venant de grandes écoles, d'universités et d'IEP a bénéficié à tous, comme le montre le suivi de nos résultats par cursus d'origine.

3. Sur le Master:

Nous ne voyons pas en quoi le fait qu'un certain nombre d'étudiants ne valide pas le master est un problème. L'objectif est la réussite aux concours dans le cadre d'une formation diplômante. Plus des deux tiers des étudiants passent et réussissent le master. Cela représente plus de soixante étudiants, c'est-à-dire plus que la plupart des M2 de Paris 1 de la mention Droit public et Administration publique.

4. Sur l'équipe enseignante

Elle avait été également attachée au dossier informatisé et aurait dû être accessible aux évaluateurs.

Elle est jointe ci-dessous.

Le principe est que les conférences de méthode soient assurées par de jeunes hautes fonctionnaires. Les directions d'étude sont assurées par des professeurs d'université et par des hautes fonctionnaires en position de professeurs associés.




EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique fait appel aux professeurs de l'université Paris 1 ou de l'ENS et à des fonctionnaires des grands corps recrutés par l'ENA ou par des concours de même niveau.

Tous les étudiants suivent en un seul groupe les directions d'études (cours magistraux – CM) ; ils sont en revanche distribués en deux classes pour les conférences de méthode (TD dans le tableau), sauf pour les matières à option et les conférences de langues vivantes autres que l'anglais. Des groupes de niveau seront constitués pour les conférences de méthode de Questions économiques.

Matière	Directions d'études		Conférences de méthode	
	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Droit public	Jean-Claude Colliard	Professeur de Science politique, Paris 1, UFR 11	Sophie Roussel	Auditeur Conseil d'Etat
	Gérard Marcou	Professeur de Droit public, Paris 1, UFR01	Nicolas Labrune	Auditeur Conseil d'Etat
	Rémy Schwartz	Conseiller d'Etat, Professeur associé Paris 1, UFR 01	Esther de Moustier	Auditeur Conseil d'Etat
			Maïlys Lange	Auditeur Conseil d'Etat

Questions économiques	Christian de Boissieu Christine Erhel Lionel Fontagné	Professeur, Paris 1, UFR02, Président du Conseil d'analyse économique MCF Paris 1, UFR02 Professeur, Paris 1, UFR02	Emmanuel Monnet Cedric Garcin Pierre Hausswalt Armel Castets	Insp des finances Insp des finances Insp des finances Adm. Civ. Direction générale du Trésor
Culture générale	Arnaud Teyssier	ENS, ENA, Inspecteur général de l'Administration, Ministère de l'Intérieur, professeur associé Paris 1	Alexis Chabot Christophe Giolito Eric Buge Agathe Cage	Professeur IEP Paris Défense, CPENA, IGPDE Adm. Ass. Nat. Insp de l'Administration (IGA)
Questions européennes	Stéphane Rodrigues	MCF Droit public Paris 1 UFR 07, avocat Barreau de Bruxelles	Margaux Bergeons Dars Amélie Delaroche Boris Melmoux Eude Nathanael Mason Schuler	MAEE MAEE Insp des finances Insp des finances
Questions sociales	Jean-Emmanuel Ray Danièle Jourdain-Menninger Bruno Coquet	Professeur Droit du travail Paris 1, UFR06 Inspectrice générale IGAS, professeur associée Paris 1, UFR 12 MINEFE	Jennifer Guedj Florent De Bodman Simon Vanackere Hélène Monasse Vincent Billerey	Adj directeur ACOSS Adm. Civ. Direction du Budget IGAS Chef de la MMT à la DGEFP Chef du bureau des minima sociaux à la DGCS
Questions internationales	Emmanuelle Jouannet	Section CNU 02 Professeur de Droit public, U07, UFR07, Etudes internationales et européennes	Julien Aubert Guillaume Lagane J.B Leclère Massoud Hadizadeh	Conseiller réfé. CC Adm. civil MINDEF Admin Assemblée Nationale Chargé de Mission au cabinet de la Maire de Bobigny
Finances publiques	Marie-Christine Esclassan	Professeur de Finances publiques, Paris 1, UFR01	Alban Genais Edouard Marcus Robin Degron Vincent Uher	Adm. Ass. Nat. Adm. Civ. Min Budget et des finances Magistrat des Comptes Adm Civil DLF

Observations relatives à la demande de création du M1 droit public approfondi du CAVEJ (UFR 23) (Responsable : Bruno Dondero)

La demande de création d'un master niveau 2 de droit public approfondi à distance par le Centre audiovisuel d'études juridiques (CAVEJ – UFR 23) a suscité de la part de nos collègues intervenant pour le compte de l'AERES un certain nombre de remarques. Il est utile d'apporter à ces remarques les éléments de réponse suivants.

Cette demande de création est le résultat d'un travail en amont entre la direction du CAVEJ, un certain nombre de professionnels du monde juridique et les représentants de nos associations d'étudiants. Ces derniers, déjà intégrés dans la vie professionnelle, demandent à notre structure non pas de leur faire découvrir un monde qu'ils côtoient tous les jours, mais des outils leur permettant de faire évoluer leur vie professionnelle.

La demande de formation, et donc l'offre, se présentent par conséquent de manière très différente de celle élaborée pour des étudiants primo-apprenants et dits « en présentiel ».

Dans leur grande majorité, les étudiants de Master 1 du CAVEJ, prêts à intégrer un Master 2, ont déjà des spécialités et leurs projets professionnels individuels reflètent leur grande diversité : pour les fonctionnaires de catégorie B, passer des concours de catégorie A ; pour certaines professions libérales, acquérir de solides connaissances en droit afin de pouvoir effectuer des expertises juridiques dans leur domaine de spécialité ; pour d'autres encore, il s'agit d'obtenir un niveau d'études juridiques supérieur à celui qu'ils détiennent, mais qui ne correspond plus au niveau exigé par la nouvelle réglementation de leur profession ; certains veulent enfin pouvoir évoluer au sein de leur cabinet d'avocats, de services juridiques d'entreprise et acquérir un niveau d'études demandé par leurs employeurs.

Ce contexte très particulier suffirait à justifier la « *faible place des intervenants professionnels extérieurs* » relevée, car l'offre de formation s'adresse en fait à des étudiants qui sont le plus souvent déjà des professionnels. Il faut cependant préciser que le chiffre de 7% relevé par l'AERES est en réalité relatif au Master 1 de droit public, et non au Master 2 de droit public approfondi, qui ne manquera pas de faire intervenir des professionnels.

Répondant à une demande formulée et soutenue de longue date à la fois par les représentants de nos étudiants et par de nombreux aspirants à la formation projetée, il nous apparaît que l'attractivité de notre spécialité est certaine.

Si elle repose actuellement sur la simple « agrégation de nos inscrits », faut-il souligner que nous devons déjà faire face à une population tournant chaque année autour du chiffre de 5.000 étudiants, dont près de 900 en M1, population à laquelle nous devons proposer sans *a priori* une formation couvrant les grands domaines des professions juridiques : magistrature, cabinets, entreprises publiques ou privées dans lesquelles les compétences requises doivent pouvoir s'adapter aux demandes du marché.

Tous ces faits expliquent « *la structure et le contenu des enseignements très académiques pour un niveau master* ». Nos étudiants ne nous demandent pour l'essentiel pas d'accompagner leur entrée dans le marché du travail, mais de pouvoir y évoluer vers des emplois à plus grande responsabilité. Ils souhaitent pour cela une solide formation approfondie reposant sur quelques matières fondamentales leur permettant d'adopter de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux mondes de connaissance qu'ils pourront adapter à leur propre démarche professionnelle.

Précisons encore qu'un comité de pilotage, réunissant les enseignants-chercheurs et les professionnels intervenant au sein du diplôme, sera constitué et se réunira régulièrement.

Enfin, la rareté des Masters 2 à distance et l'expertise du CAVEJ dans le domaine de l'enseignement à distance du droit nous semblent plaider en toute hypothèse pour la mise en place au plus vite du Master 2 de droit public approfondi par le CAVEJ.

L'équipe pédagogique du CAVEJ reste bien entendu à la disposition de l'AERES pour apporter toute précision requise.